

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 25 mars 2011  
(convocation du 14 mars 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mars Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,  
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,  
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas,  
M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max,  
Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise,  
M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE  
FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita,  
M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal,  
M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas,  
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric,  
M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine,  
M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL  
KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette,  
M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques,  
M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck,  
M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques,  
M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude,  
M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel,  
M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole,  
M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 40	M. DUCASSOU Dominique à Mme TOUTON Elisabeth
M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 15
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. LOTHAIER Pierre à M. DUPOUY Alain
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal à partir de 11 h	M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre	M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard	M. POIGNOGNEC Michel à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. BOUSQUET Ludovic à Mme FAYET Véronique	M. REIFFERS Josy à Mme BREZILLON Anne
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier	M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine
Mme CHAVIGNER Michèle à M. QUERON Robert	M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine	M. SENE Malick à Mme FAORO Michèle
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël	M. SIBE Maxime à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle	

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Prise en charge des situations de violence par le Centre d'aide aux victimes  
d'agressions (CAUVA) - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur GAÜZERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

A l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, il peut arriver que les agents communautaires soient victimes d'incivilités, d'agressions, ou de situation de violences.

Afin de tenter de répondre aux situations d'urgence que les agents communautaires sont susceptibles de rencontrer dans l'exercice de leurs fonctions, le Comité d'Hygiène et sécurité du 9 décembre 2010 a validé une démarche en matière de prévention et d'accompagnement.

Au sein de notre établissement, plusieurs dispositifs sont déjà en vigueur afin de tenter de gérer ces situations délicates : une équipe pluridisciplinaire au sein de la Direction des ressources humaines et du développement social (DRHDS) regroupe les deux médecins du travail, les trois assistantes sociales et l'ingénieur préventeur.

Ainsi, avec ces ressources internes, des cellules de crise peuvent être organisées rapidement. Il existe aussi la possibilité de déclencher des cellules de crise « externes » dans le cadre d'un marché public avec le Cabinet de psychologues du travail Jaouen.

C'est dans le cadre de cette démarche globale d'accompagnement des agents communautaires qu'un autre type de prise en charge pourrait intervenir avec le C.A.U.V.A. Il s'agit d'un organisme spécifique du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Bordeaux : le Centre d'Aide aux Victimes d'Aggressions avec lequel un partenariat peut être contractualisé.

Le C.A.U.V.A. met à disposition 7 jours sur 7 et pratiquement 24h/24 des équipes professionnelles de médecins, infirmiers, pour accompagner la victime sur un plan médical et humain.

Ces interventions sont destinées à permettre aux personnes victimes de mieux gérer les situations de violence et leurs répercussions psychologiques.

Pour cette première année de partenariat, il est proposé de retenir le principe d'une convention dans le cadre d'un forfait annuel de 3300 € qu'il convient d'imputer au chapitre 011, compte/article 62-26.

Un bilan de ce premier dispositif sera dressé en fin d'année 2011.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** le partenariat avec le C.A.U.V.A. organisme du C.H.U. de Bordeaux participe d'une démarche d'accompagnement et de soutien des agents communautaires dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions,

Conformément au projet de convention joint, entre la Communauté urbaine de Bordeaux et le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux

### **DECIDE**

**Article 1** : du partenariat avec le C.A.U.V.A., organisme du C.H.U. de Bordeaux pour la prise en charge des agents communautaires, qui seraient à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, victimes d'agressions physiques ou d'incivilités, ou encore exposés à des situations de violence.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention jointe au présent rapport, dans le cadre d'un forfait de 3300 € pour 30 passages au titre de l'année 2011.

**Article 3** : un bilan d'étape sera dressé en fin d'année 2011 avec le CAUVA.

**Article 4** : d'inscrire la dépense correspondante au chapitre 011, article 62-26, CRB GB00 du budget de l'exercice 2011.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mars 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
5 AVRIL 2011

PUBLIÉ LE : 5 AVRIL 2011

M. JEAN-MARC GAÜZERE

